

LES REPRÉSENTATIONS DE L'UNIVERSALITÉ DANS LES ARCHIVES PARLEMENTAIRES.

LES FÊTES DE LA FÉDÉRATION MISES EN SCÈNES: REPRÉSENTER ET ANNONCER L'UNIVERSALITÉ DU GENRE HUMAIN

Sophie Wahnich
(C.N.R.S.)

Dès la prise de la Bastille, les révolutionnaires français comme les spectateurs étrangers définissent la révolution française comme un événement singulier qui intéresse l'humanité tout entière. L'universalité c'est donc avant tout l'universalité d'un événement singulier qui s'expose comme tel, à la fois singulier et universel. Cependant les réserves de sens empiriques de ce concept structurent une constellation où la question du droit subsume toutes les autres. Écoutons en juin 1790 l'assemblée électorale de la Gironde réunie à Bordeaux s'adresser aux constituants et louer leur oeuvre constitutionnelle

Constitution vraiment sublime pour l'achèvement de laquelle les Français et l'humanité entière vous investissent de leur pouvoir. Constitution vraiment sublime que réclameront bientôt tous les empires car comme les décrets de la providence à laquelle il semble que vous aient associé vos travaux, elle, embrasse sans distinction, tous les hommes et tous les siècles dans une bienveillance universelle. Ainsi vous avez rendu tributaire envers vous la reconnaissance de toutes les générations qui doivent enfanter l'avenir. Ainsi lorsque la France glorieuse et fortunée prononcera vos noms avec respect et vous appellera ses pères, le genre humain vous proclamera ses bienfaiteurs.¹

Le paradigme de l'universalité est ici décliné sous toutes ses formes, des plus abstraites, la providence, le genre humain, l'humanité entière, aux plus concrètes, la constitution, tous les empires, tous les hommes, tous les siècles, toutes les générations. Ces formes articulent l'immanence, – les hommes, les empires – et la transcendance, – la providence –, articulent l'an-historicité de l'essence du droit contenu dans la constitution et la temporalité historique de son appropriation par les hommes.

L'universalité dans la figure du droit universel déclaré devient ainsi l'origine qui définit le début de l'histoire des hommes, et dans la figure du genre humain vivant effectivement sous le règne de la bienveillance universelle réalisée par le droit, la fin de l'histoire. Le droit qu'il faut déclarer est ainsi la première forme de l'universalité, le droit déclaré sa forme ultime. Si l'acte de déclarer le droit est un acte révolutionnaire c'est dans la mesure même où ce droit est avènement dévoilement de l'universalité de l'homme.

Cette conception de l'histoire comme dévoilement d'un droit atemporel qui réalise l'essence de l'homme est un topos révolutionnaire. Cependant dans cette adresse

1. Archives nationales, série C, carton 118, § 2, L 340.

on affirme au delà du topos qu'il revient aux représentants français de travailler à ce dévoilement, que dans cette entreprise les représentants français sont aussi les représentants de l'humanité.

Il faut prendre au sérieux la déclaration de Volney dans le débat sur le droit de paix et de guerre le 19 mai 1790:

Jusqu'à ce jour vous avez délibéré dans la France et pour la France, aujourd'hui vous délibérez dans l'univers et pour l'univers. Vous allez convoquer l'assemblée des nations, il est donc d'une haute importance d'établir d'une manière imposante l'opinion que les peuples doivent concevoir de vos principes et de vous.²

La France révolutionnaire et a fortiori sa représentation nationale sont bien alors constituées comme représentation du genre humain.

La représentation donne alors à voir une absence, le souverain de la terre, mais elle exhibe aussi une présence, les paroles étrangères véritables allégories de l'universalité évoquée et convoquée. La réception des députations et des adresses étrangères pendant la constituante et la législative, le don du titre de citoyens français à d'illustres bienfaiteurs de l'humanité constitue concrètement "le congrès du monde entier"³ appelé des vœux de M.J. Chénier le 24 août 1792. Les invitations faites les 16 octobre 1791 et le 19 octobre 1792 aux étrangers amis de la révolution, afin qu'ils présentent leurs vues sur les codes civil et criminel puis sur la constitution qui doit être "l'ouvrage de l'esprit humain"⁴ atteignent le même objectif. L'élection d'étrangers à la convention nationale peut apparaître alors comme un point d'aboutissement.

Les archives parlementaires sont de ce fait le conservatoire de cette universalité représentée et permettent d'observer la mise en oeuvre de cette représentation du genre humain. Mais l'usage de ces archives est en fait spéculaire, car elles nous donnent accès à d'autres représentations de cette universalité. Ainsi des scenographies des fêtes de la fédération, qui, elles aussi, ont l'ambition de représenter l'universalité, sont évoquées, présentées ou proposées à l'assemblée. Ce sont trois de ces représentations qui nous retiendront plus particulièrement ici, dans la mesure où dans l'évocation de ces espaces possibles de la représentation concrète de l'universalité, des représentations mentales différenciées de l'universalité sont à l'oeuvre.

Dans tous les cas, ce que les représentations de l'universalité interrogent, ce sont la nature et la forme du lien à venir qui doit unir tous les hommes, du lien à venir qui doit transcender l'hétérogénéité des hommes et des peuples, enfin la manière dont ce lien peut être réalisé.

Dans le cadre d'une conception de l'histoire comme dévoilement du droit universel, ni l'événement, ni la tension entre particularité, hétérogénéité et universalité ne paraissent pensables. Or en décrivant le plus précisément possible ces évocations de fêtes de la fédération comme représentations de l'universalité, nous voudrions mettre en évidence les lignes de clivage qui partagent des imaginaires de l'universalité fusionnelle et des imaginaires qui, sans abandonner la spécificité essentialiste du droit, peuvent laisser malgré tout une place à la décision libre et au hasard, redonner ainsi une place à la liberté des sujets de l'histoire.

2. Volney, 19 mai 1790, AP t.15.

3. AP t. 48, p 688.

4. AP t. 52, p. 577.

I. La députation du 19 juin 1790, Anacharsis Cloots orateur du genre humain

La Fédération nous dit Michelet "semblait un symbole prophétique du futur mariage des peuples, de l'hymen général du monde". La présence des étrangers alliée à la symbolique de l'unité a pu incarner la prophétie à défaut de la réaliser.

Cette présence des étrangers n'a pas cependant été sollicitée par les Français mais par les étrangers eux-mêmes, envoyant une députation à l'assemblée nationale le 19 juin 1790 pour défendre la légitimité de cette présence. Le vœu formulé par la députation cosmopolite est de faire reconnaître aux Français la portée universelle de leur révolution, la portée universelle de la fête de la fédération:

Cette solennité civique ne sera pas seulement la fête des Français mais encore la fête du genre humain.

La priorité est de faire reconnaître l'idée qu'un événement aussi national que la fête de la fédération est aussi un événement qui intéresse le genre humain tout entier. La difficulté consiste à incarner cette idée d'une manière satisfaisante.

L'unité du genre humain, une essence à dévoiler

Le 19 juin 1790, M. de Cloots, du Val de Grâce porte la parole d'une députation hétéroclite "des citoyens réunis de toutes les parties du monde".⁵ Ces citoyens sont-ils des citoyens du monde, cosmopolites? Sont-ils des représentants des peuples esclaves? Les individus composant cette députation semblent bien ne représenter qu'eux-mêmes en dépit du nom adopté par leur porte parole "l'orateur du genre humain", en dépit enfin de leur propension à se présenter comme des représentants implicitement reconnus par des peuples qui ne disposent pas de leur souveraineté:

Vous avez reconnu authentiquement, Messieurs, que la souveraineté réside dans le peuple: or le peuple est partout sous le joug de dictateurs qui se disent souverains, en dépit de vos principes, on usurpe la dictature mais la souveraineté est inviolable; et les ambassadeurs des tyrans ne pourraient honorer votre fête auguste, comme la plupart d'entre nous dont la mission est vouée tacitement par nos compatriotes par des souverains opprimés.⁶

Qu'est-ce qu'un aveu tacite sinon une figure de rhétorique? La formule permet de faire l'économie d'une pensée du devenir et du changement puisque la puissance souveraine des peuples opprimés, même sans forme, c'est-à-dire sans mise en forme par l'action, est une référence suffisante pour que chaque membre de la députation cosmopolite s'invente comme représentant d'un souverain opprimé, c'est à dire se fasse nommer comme tel.

Ainsi l'on pourrait dire que l'acte de représentation anticipe sur l'acte de reconquête de la souveraineté, dans une conception où souverains et représentants quelque soit la forme qu'ils adoptent, c'est-à-dire quels que soient les actes qu'ils

5. Intervention de M Defermon, AP t. 16, p. 374

6. AP t. 16, p. 373.

mettent en oeuvre, existent de toute éternité et n'ont besoin que d'être dévoilés. La question du devenir apparaît cependant sous la figure de la délivrance:

Un nombre d'étrangers de toutes les contrées de la terre demandent à se ranger au milieu du champs de Mars; et le bonnet de la liberté qu'ils élèveront avec transport, sera le gage de la délivrance prochaine de leurs malheureux concitoyens.⁷

mais est-il légitime de nommer les membres de ces peuples des "concitoyens", est-il légitime de nommer "peuples" et "nations" ces "peuples ensevelis sous un long esclavage" ces "nations asservies"? La députation ne pose pas ces questions et présuppose la validité des concepts employés. Le Président de l'assemblée qui répond à la députation répond dans les mêmes termes: "les autres nations", "les peuples sachant apprécier la liberté". De la part des étrangers, comme de la part des Français, la présence des étrangers à la fête de la fédération est motivée par l'espérance d'une universalisation de la révolution française et rationalisé par l'implicite essentialiste, les nations et les peuples pré-existent d'une manière atemporelle à l'acte qui les libère. Les nations et les peuples n'ont pas besoin de se constituer pour être représentés.

Ainsi la mise en forme de la fête de la fédération comme fête du genre humain réalisée par la présence d'étrangers représentants des souverains opprimés, semble faire l'économie d'une réflexion sur ce qui permet à un peuple de fonder sa souveraineté et de la représenter, de fonder les relations entre les peuples libres, entre les peuples libres et les autres.

Toutes ces questions avaient pourtant été débattues au XVIIIème siècle, et il convient de rappeler très rapidement que l'implicite théorique qui construit les notions de "nation" et de "peuple" en dehors de toute contingence historique n'est pas partagé par tous. Ni Helvétius ni Rousseau n'ont supposé qu'il pouvait exister des nations sans liberté, sans égalité, sans contrat et sans exercice de la souveraineté, mais la conception directrice de la députation, conception essentialiste de l'homme, de la nation et de la souveraineté, semble bien hégémonique en 1790.

De ce fait Anacharsis Cloots peut inclure dans le même cortège le présent et l'avenir. Les fédérés français qui viennent prêter le serment de défendre la nation française par une décision volontaire et libre, sont assimilables aux "hommes libres mais dont la patrie est dans les fers", à ces hommes dont "(les) voeux et (les) hommages seront des liens qui (les) attacheront (aux) chars de triomphe (des Français)". Rien ne semble différencier les serments des hommages et des voeux. La fête de la fédération fédère donc naturellement des hommes libres qui sont soit membres d'un souverain libre soit membres d'un souverain à libérer. La qualification d'homme libre n'aurait donc pas de lien avec la situation du souverain de référence et il s'agirait donc finalement de fédérer des hommes, membres du genre humain.

Les Droits de l'homme sont alors la référence pratique de cette conception, celle d'un droit naturel universel et échappant dans sa réalité même, aux contingences historiques. La possibilité de représenter non seulement des souverains opprimés mais encore le genre humain pour les étrangers de la députation du 19 juin 1790 est de ce fait entièrement justifiable. Dans la mesure où le droit naturel se légitime en l'homme et où les hommes possèdent des droits naturels de toute éternité, tout homme est dépositaire des droits de tous les hommes, même s'ils sont à reconquérir.

7. *Ibid.*

Ainsi en revendiquant un droit naturel inscrit dans le coeur des hommes et dans la déclaration des droits, les étrangers de la députation du 19 juin 1790 pouvaient se réclamer du genre humain.

La députation, telle qu'elle se présente, n'interroge pas finalement ce qui rendrait historiquement possible l'unité du genre humain, car cette unité est présentée comme une essence indiscutable de l'humanité. L'intention de la députation est de représenter dans la fête cette essence du genre humain par une présence spectaculaire d'étrangers au champs de Mars et de communiquer ainsi aux spectateurs la valeur universelle de la Révolution française. La fête de la fédération serait bien alors une représentation de l'universalité du genre humain.

Allégorie, métaphore et analogie

Nulle prédisposition ne transparait donc ici pour définir les actes qui feraient de ces individus des citoyens du monde puisqu'ils sont pensés comme tels a priori, pour définir les institutions qui permettraient de fonder une civilité à l'échelle de la terre car cette civilité pré-existait à son dévoilement.

S'il y a lieu, pourtant, d'y percevoir quelque chose de fondateur, c'est sans doute parce qu'il y a allégorisation de l'universalité du genre humain sous la forme de la collection d'individus, allégorisation de la sacralité de la représentation politique et diplomatique révolutionnaire, et sans doute allégorisation du divin par cette loi du coeur convoquée qui traverse les frontières ne connaît que les hommes.

Jamais ambassade ne fut plus sacrée; nos lettres de créance ne sont pas tracées sur le parchemin mais notre mission est gravée en chiffres ineffaçables dans le coeur de tous les hommes; et grâce aux auteurs de la Déclaration des droits, ces chiffres ne seront pas intelligibles aux tyrans.⁸

Allégorisation finalement de la sacralité et de l'universalité des droits déclarés.

Mais la question si importante du mode de diffusion des droits de l'homme et du citoyen, au lieu de faire l'objet d'un projet politique concret, est de ce fait posée par la députation du 19 juin 1790 dans un imaginaire ambigu.

On peut constater qu'aucune place n'est faite pour désigner, décrire les actes à proprement parler révolutionnaires des Français. La liberté semble alors être un don, la fédération un signe et l'enthousiasme une disposition communicative:

La première nation de l'Europe en rassemblant ses bannières, nous a donné le signal du bonheur de la France et des deux mondes! Nous attendrons (...) Le résultat de vos délibérations sur la pétition que nous dicte l'enthousiasme de la liberté universelle.⁹

Aucune disposition à l'action librement décidée n'apparaît. Il ne semble pas possible en effet de référer des actes concrets au syntagme révolution, c'est à dire d'en donner une interprétation faisant appel à la réserve de sens empirique des mouvements et des journées révolutionnaires. L'événement révolutionnaire a

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

déclenché une adhésion chez ces étrangers, en ce sens la révolution est communicative, mais elle ne communique aucun sens préexistant à l'interprétation que ces spectateurs vont en produire. De ce fait,

le déclenchement de l'imaginaire propre à cet événement pourrait être le sens de ce dernier.¹⁰

Si le réel qui fait irruption semble impossible à décrire, la mise en texte recourt immédiatement à la métaphore religieuse et à l'analogie historique. Il déclenche un imaginaire qui rabat l'événement sur du déjà connu, il ne déclenche pas cet imaginaire propre qui permettrait de faire l'histoire de la révolution au lieu de l'allégoriser.

La Révolution est ainsi présentée comme l'annonciation d'un temps nouveau, temps ouvert comme par une divine surprise:

La trompette qui sonna la résurrection d'un grand peuple a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de 25.000.000 d'hommes libres ont réveillés les peuples ensevelis sous un long esclavage. La sagesse de vos décrets (...) donne des soucis amers aux despotes et de justes espérances aux nations asservies.¹¹

La référence à Rome permet d'évoquer l'unification du monde et d'associer le spectacle martial de la fédération à l'imaginaire des victoires conquérantes de l'Empire romain.

Les triomphateurs de Rome se plaisaient à trainer les peuples vaincus liés à leurs chars; et vous messieurs, par le plus honorable des contrastes, vous verrez dans votre cortège des hommes libres dont la patrie est dans les fers, dont la patrie sera libre un jour par l'influence de votre courage inébranlable et de vos lois philosophiques.¹²

Métaphore religieuse et analogie guerrière permettent à l'orateur de décrire la qualité communicative de la révolution. Une interprétation religieuse de la propagation de la révolution – la diffusion d'une foi, d'une espérance –, et une interprétation martiale, la conquête de la liberté par la lutte contre les despotes sont ainsi indissociablement tissées dans cette description. L'imaginaire religieux et guerrier élaboré par la fête de la fédération, est ainsi pris en charge par la députation d'étrangers et permet de faire l'économie d'une description de la révolution comme acte réalisé par des acteurs libres. La révolution présentée par Anacharsis est sans agir.

Cependant le déplacement des références depuis l'espace national d'un peuple, le peuple français se constituant par une reconnaissance mutuelle obéissance, la loi et d'assistance réciproque, jusqu'à l'espace international d'un genre humain encore informe en terme politique, en transforme la valeur et l'enjeu.

La guerre à l'échelle de la France est une guerre défensive potentiellement incarnée par les soldats et les gardes nationaux qui doivent prêter serment de défendre leur

10 Nous reprenons ici les thèses de Miguel Benasayag sur l'événement in *Utopie et Liberté, Les droits de l'homme: une idéologie?*, éditions La Découverte, Paris, p. 58-59, l'histoire découverte du caché ou trace de l'événement.

11. *Ibid.*

12. Ap t. 17, p. 40.

patrie. La religion est la garantie dans l'ordre du sacré de la valeur des serments prêtés. A l'échelle du genre humain évoqué, la guerre redevient conquérante et la religion est moins une garantie qu'un outil de propagande. Le recours à la métaphore des "trompettes", du "choeur" et des "chars" emplit le vide laissé par l'indécidable du présent comme du futur des peuples esclaves.

II. Les Américains à la fête de la Fédération, contiguïté de droit et amitié de fait

Des Américains ne se sont pas reconnus dans cette représentation du genre humain évoquée par Anacharsis Cloots, puisque le 10 juillet 1790, ils font à leur tour une demande pour participer à la fête de la fédération

Nous n'avons qu'un voeu à former: c'est que vous vouliez bien, Messieurs, nous accorder l'honneur d'assister à l'auguste cérémonie qui doit assurer pour toujours le bonheur de la France.

Lorsque les Français combattaient et versaient leur sang avec nous sous l'étendard de la liberté, ils nous apprirent à les aimer. Aujourd'hui que l'établissement des mêmes principes nous rapproche davantage, et resserre nos liens, nous ne trouvons plus dans nos coeurs que les doux sentiments de frères et de concitoyens.¹³

Le champ de Mars et l'autel sacré sont les lieux à investir, les lieux de l'échange:

C'est au pied de ce même autel, ou les représentants et les soldats citoyens d'un vaste Empire, prononceront le serment de fidélité à la nation à la loi et au roi, que nous jurerons une amitié éternelle à tous les Français, oui à tous les Français fidèles aux principes que vous avez consacrés; car comme vous Messieurs nous chérissons la liberté, nous aimons la paix.¹⁴

Les Américains investissent ainsi immédiatement la symbolique de la fête dans une visée internationale sans pour autant évoquer l'universalité du genre humain. Cette proclamation américaine diffère de ce fait fondamentalement des propos de Monsieur de Cloots du Val de Grâce.

Ici ce n'est pas une humanité atemporelle qui est au premier plan mais une inter-civilité présente entre deux peuples libres. Si l'espace de la fête de la fédération est investi, c'est moins pour identifier le peuple américain aux Français que pour constater une contiguïté de principes entre deux peuples. Loin de prêter le serment à la loi des Français, les Américains proposent d'inventer un autre serment, serment d'amitié. Ce serment scellerait dans l'ordre du sacré la contiguïté de principes constatée.

Amitié, fraternité et con-citoyenneté, c'est à dire le partage d'une civilité commune, sont de ce fait indissociables. C'est l'identité des principes présents, une identité de principes comme condition *sine qua non*, qui permet cette con-citoyenneté fraternelle. La fidélité aux principes énoncés est ainsi la pierre de touche de l'amitié proclamée éternelle. Cette éternité annoncée est de l'ordre du pari, de la foi. L'évocation de la fidélité nécessaire pour maintenir l'amitié suppose l'infidélité

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

imaginable. La conquête du droit ne paraît donc pas irréversible, en ce sens l'histoire des relations entre les deux peuples ne s'achève pas par cette reconnaissance commune des mêmes principes. Enfin la reconnaissance de ces principes ne définit pas l'identité française puisqu'il est imaginable qu'un Français soit, comme individu, infidèle à ces principes ou les ait toujours refusés.

De ce fait cette con-citoyenneté ne semble pas effacer les identités des peuples amis. Ils se sont rapprochés mais ne semblent nullement évoquer le moment d'une fusion. Le partage des mêmes principes de droit n'efface pas la spécificité des peuples.

Une question demeure cependant, comment s'articulent la citoyenneté nationale et la con-citoyenneté internationale? Notons qu'ici, la con-citoyenneté n'est pas une chimère qui repose sur des sentiments naturels. C'est une construction historique qui repose sur le rapprochement de volontés libres qui adoptent les mêmes principes et qui se doivent d'y être fidèles. La con-citoyenneté découle donc de l'adoption de ces principes, principes du droit naturel. Elle est donc un effet de l'exercice de sa propre souveraineté.

Les principes partagés sur la souveraineté, c'est à dire les droits de l'homme et du citoyen comme déclaration du droit naturel, contiendraient donc le principe d'une con-citoyenneté internationale illimitée.

Toutefois les droits de l'homme auxquels il est fait référence ne sont pas semble-t-il atemporels, ineffaçables et dévoilables. Ils peuvent être perdus et ré-appropriés. Si les droits de l'homme réalisent la nature de l'homme en le faisant accéder à son humanité, "la vertu et la vérité", et qu'en ce sens toute conception essentialiste n'est pas absente du propos américain, ils ne sont pas donnés par un libérateur, il faut en effet décider d'y accéder. De ce fait ces droits pour un peuple sont bien inscrits dans l'histoire qu'il accomplit librement. L'histoire d'une paix à venir qui concernerait l'universalité du genre humain n'est donc ni programmable ni inéluctable, car chaque souverain opprimé doit être capable de reconquérir ses droits et sa souveraineté et ceci reste aléatoire. Dans le discours américain l'horizon de la paix reste une espérance

Nous avons cru et nous le souhaitons sincèrement, que les bienfaits de la liberté seraient un jour appréciés; que les nations sortiraient un jour de leur léthargie, et réclameraient les droits de l'homme avec une voix que les hommes ne pourraient pas étouffer. Nous avons cru que le luxe et la passion de dominer perdraient leurs charmes illusoire; que ces chefs, ces rois, ces dieux de la terre renonceraient aux distinctions idolâtres qu'on leur prodiguait, pour se confondre avec leurs concitoyens et se réjouir de leur bonheur; nous avons cru que la religion se dépouillerait de ses terreurs empruntées, et qu'elle rejèterait les armes meurtrières de l'intolérance et du fanatisme, pour prendre le sceptre de la paix.¹⁵

III. Louis Pierre Dufourny, une nouvelle scénographie pour la fédération de 1792, dévoilement et fusion

Une pétition¹⁶ du 10 juillet 1792 signée "l'homme libre Louis Pierre Dufourny, de l'imprimerie du cercle social", confirme la fonction allégorique de la présence des étrangers dans une fête de la fédération.

15. *Ibid.*

16. Archives nationales, C 154, L 292, p 31.

L'auteur de cette petition propose de penser la place des étrangers dans l'ordonnement de la fête de la fédération de l'été 1792, afin de transformer une fête nationale en fête internationale, la fête martiale en fête pacifique, la fête commémorative en fête annonciatrice de la paix, des droits de l'homme, du bonheur du genre humain.

Représentants ce n'est pas une vaine cérémonie que je propose, mais une mesure à laquelle tient peut-être le bonheur du genre humain, dont au moins elle hâtera l'époque.¹⁷

La fête doit ici aussi tout à la fois représenter et annoncer le temps nouveau du genre humain, hâter l'époque de progrès, c'est à dire accélérer le processus de dévoilement. Le seul pouvoir des hommes sur l'histoire concerne donc le rythme de sa réalisation. Mais ici aussi le spectacle de la fédération comme mise en scène réflexive du sens donné à l'événement révolutionnaire est la condition de sa communicabilité. La fédération des peuples constitue à cet égard "les préliminaires de la paix universelle". Dans ce cadre l'étranger ne doit pas proposer sa participation à la fête des hommes libres, ils doit y être convié.

L'universalité comme sacralité

L'étranger accueilli en France est un élément indispensable à la scénographie du genre humain. Il ne suffit pas de nommer l'étranger ou de l'interpeller sur la scène publique de l'assemblée nationale, il convient de le faire figurer en un lieu de sacralité.

Cette sacralité n'est pas portée par le serment fédératif renouvelé du champ de Mars mais par la déclaration des droits.

La fédération (...) recevra de la déclaration des droits, le caractère divin qui lui manquait

Le contrat recouvert est "le contrat entre Dieu et les hommes" "l'héritage est celeste". Cette sacralité, les hôtes étrangers la portent, les hôtes sont "chérissés" et "comblés de nos bénédictions". Leur présence "allégorise le divin".¹⁸ Faire se rencontrer et s'embrasser sur le champ de Mars les frères français et étrangers est donc un acte sacré à part entière.

Cependant la ligne de partage entre le profane et le sacré est aussi une ligne de partage entre les différentes catégories d'hommes, vertueux et justes, amis et ennemis, les frères et les autres.

S'il est ici des tyrans ou des esclaves, profanes, qu'ils se retirent, mais vous hommes justes, notre tendresse vous en conjure, volez à l'autel de la patrie et il deviendra celui du genre humain.(...) jurez de rentrer dans vos droits et précipitez vous dans les bras des hommes libres, vous serez leurs égaux et leurs frères.

Le peuple libre salue tous les hommes de la terre, et déclare, qu'il ne connaît que deux peuples, les hommes vertueux créés seuls pour la liberté et les hommes méchants, destinés à la tyrannie et à l'esclavage.

17. *Ibid.*

18. Nous reprenons ici l'expression de René Schérer in *Zeus hospitalier, éloge de l'hospitalité*, Armand Collin, Paris 1993, p. 29.

Le peuple libre toujours juste ne connaît d'ennemis que ceux des droits de l'homme.¹⁹

Ici nulle liberté au sens d'une possibilité illimitée pour chacun de devenir libre. La liberté est liée à une disposition morale des individus créés ainsi. En l'absence de cette disposition morale nulle révolution ne peut advenir car les tyrans et les esclaves aiment par "méchanceté" leur position respective. La vertu consiste donc à ne pas aimer ces positions de tyran et d'esclave, donc à reconnaître les droits de l'homme et à avoir le courage de l'affirmer. Les hommes justes et instruits se révolteraient toujours.

Ce courage et cette instruction sont à la fois l'oeuvre et à l'oeuvre dans la cérémonie préconisée par Dufourny. L'acte qui consiste à s'approprier les droits de l'homme ne fonde pas la vertu mais lui donne sa forme. La vertu des hommes justes, comme en 1790 la souveraineté des peuples opprimés, est une essence à dévoiler. La scénographie de la fête de la fédération est une scénographie de ce dévoilement. Le courage de reconnaître les droits de l'homme advient dans la fête, l'instruction est le produit de l'émotion, du bonheur de la fête. La fête mime et réalise le seul événement qui vaille: le dévoilement de la vertu.

Le projet de Dufourny ne propose donc pas de modalité pour harmoniser une humanité hétérogène et ambiguë, il propose une modalité de reconnaissance et donc de tri entre les hommes vertueux et les hommes méchants. Cette reconnaissance sera mise en évidence par le spectacle même de la fédération, puisque les vertueux s'avanceront vers l'autel des droits qu'ils auront spontanément reconnus comme les leurs, et que les autres disparaîtront.

Ainsi l'allégorie du genre humain préconisée par Dufourny pour la fête de la fédération, construit un imaginaire de l'humanité où, non seulement les clivages sont irrémédiables car déterminés par des essences, mais où les caractères religieux (sacrés/profane), politiques (amis/ennemis) et moraux (vertueux/méchants) coïncident parfaitement. De ce fait le peuple français est à la fois un peuple libre et moral, qui a montré sa vertu en "explosant"²⁰ et qui dans ce contexte historique occupe une position singulière, celle de pouvoir annoncer la paix et de pouvoir assimiler la partie vertueuse de l'humanité.

Le peuple vertueux assimile la partie vertueuse de l'humanité

Dans cette adresse la fraternité est au coeur de la projection. La paix annoncée suppose cette fraternité de tous les hommes justes et libres. Or cette fraternité évoquée ici, repose davantage sur une fusion que sur une fédération. Dans cette fusion la position du peuple français, présenté comme "le" peuple libre est primordiale. Le peuple français est le corps où les autres hommes vont pouvoir pénétrer et se reposer en goûtant le bonheur de l'égalité:

le peuple libre retiendra dans son sein fraternel tous les hommes justes de la

19. Archives nationales, C 15-, L 292, p 31.

20. La fête de la liberté ne sera-t-elle que le souvenir annuel de l'explosion des Français? demande Dufourny.

terre”(…) “instruisez ce que vous avez de plus cher du bonheur de l'égalité.”
“dites le avec transport que vous avez célébré au milieu du peuple libre, les
préliminaires de la paix universelle”.²¹

Sans nul doute l'universalité ici est à la fois un principe d'hospitalité, un principe éthnocentrique et un principe d'exclusion morale et politique. Cette universalité qui repose sur les droits naturels de l'homme nourrit ici dans sa dimension sacrée une pensée immédiatement classificatoire. Dans le même temps, cette pensée construit des peuples vertueux sans division, sans ambivalence, sans faille. La fête de la fédération serait donc bien le dévoilement constitutif d'un genre humain vertueux par essence.

Ainsi, cette pensée ne peut pas penser l'hétérogène à harmoniser. Elle ne peut que fonder l'espoir d'une homogénéité retrouvée sous la figure de la vertu et de la paix. L'horizon attendu n'est pas de régler ou réguler la conflictualité mais de la rendre impossible. Trois principes propres au projet révolutionnaire sous-tendent l'ensemble du projet de fête: “l'égalité”, “la paix” et le renoncement aux conquêtes.

Lorsque Dufourny rédige cette pétition, la France est en guerre et “la patrie est en danger”. L'originalité fondamentale de ce projet consiste à proclamer que la défense de la révolution suppose son extension illimitée pour tous les hommes vertueux, par les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité et non simplement par une défense militaire de ses frontières. Pierre Louis Dufourny maintient l'exigence de propagande, d'éducation et d'émotion communicative en lieu et place de la guerre. Seuls les tyrans persécutent des hommes au nom de la guerre, le peuple libre ne peut leur ressembler:

tandis que les tyrans, expulsent et persécutent les Français, le peuple libre (...) ne connaît d'ennemis que ceux des droits de l'homme.

De ce fait il n'y a pas lieu de penser une classification des hommes adéquate à une géopolitique martiale, mais une classification adéquate à une sacralité politique. Une partie de l'humanité est déchue et l'histoire de la révolution consiste à mettre en évidence cette déchéance. L'universalité du genre humain se constitue donc en inventant deux catégories d'hommes, la catégorie exclue des hommes, sans vertu, sans humanité, et donc sans droits de l'homme et les autres, et en assimilant ces hommes dans le sein français. La civilité universelle serait la civilité française.

Conclusion

Ainsi les représentations de l'universalité à venir, subsumées par le droit naturel présentent effectivement des rapports à l'événement différenciés, des manières de concevoir l'articulation entre particularités et universalité différenciées.

Dans un premier cas, celui où Anacharsis Cloots porte la parole du genre humain, l'universalité du genre humain est une essence à dévoiler. Dans ce cadre, il semble inutile de penser les situations qui ont permis et qui permettront ce dévoilement. Si la révolution française est une déchirure, et à ce titre un événement, c'est parce

21. Archives nationales, C 154, L 292, p. 31.

qu'elle inaugure le dévoilement qui devient inéluctable. Mais ce dévoilement n'est pas un geste assigné à des sujets libres. Même après coup il n'est concevable que comme annonce providentielle, signal pour accomplir le plus rapidement possible la totalité du dévoilement.

La conception du droit qui est alors proposée est celle d'un droit qui n'est ni l'oeuvre ni la ré-interprétation de ceux qui vont vivre sous ses règles. Ce droit est totalement transcendant et déjà disposé en chacun des hommes. La raison ne produit pas le droit, elle le découvre. De ce fait il suffit de libérer la raison, c'est à dire libérer les peuples esclaves pour réaliser à proprement parler la République universelle. Il n'y a pas de réflexion à mener sur l'harmonisation des hétérogénéités puisqu'elles sont a priori subsumées par la raison universelle, sur les relations entre sujets humains de liberté, dans la mesure où ils sont soit inexistants, soit littéralement des dieux sur la terre. Si des hommes dépositaires du droit universel ne peuvent connaître le droit eux-mêmes, on peut le leur faire connaître éventuellement avec une guerre de libération. Le 21 avril 1792 Anacharsis affirme en effet:

Le sort du genre humain est entre les mains de la France. Nous combattons pour les droits de l'homme, (...) nous frapperons les despotes et nous délivrerons les hommes. (On applaudit) Chaque tyran renversé dans la poussière, fera sortir tout un peuple de l'esclavage.(...) Les hommes libres sont les dieux de la terre, et le genre humain sera plus fort que les satrapes.²²

Le geste de dévoilement est ainsi un geste de toute puissance qui ne laisse aucune place au hasard, l'universalité une totalité homogène à révéler.

Chez Louis Pierre Dufourny, l'argument de l'universalité est programmatique car il constate une hétérogénéité des hommes. Le programme vise à l'universalité par le dévoilement des déterminations morales des hommes, et par l'exclusion des "méchants". L'événement est ainsi constitué par l'épreuve du savoir dévoilé, les bons adhèrent à la bonne parole, les autres s'en détournent. Dans la mesure où les hommes sont déterminés, ici non plus il n'y a pas possibilité de concevoir des sujets libres. De ce fait, si l'événement peut avoir lieu, il est le dernier qui puisse avoir lieu. Il totalise le passé, le présent et le futur et ne laisse aucune place au devenir. L'universalité est une totalité homogène à créer pour l'éternité.

Enfin chez les Américains venus parler à la barre de l'assemblée, l'universalité est l'effet de la constitution libre et hasardeuse des peuples. Elle signe la généralisation d'un processus. Les relations de peuple à peuple sont déterminées par ce processus, car il semble bien impossible d'établir des relations identiques avec un peuple qui a reconquis sa souveraineté et celui qui adore encore sa servitude. Enfin, chez les Américains, la con-citoyenneté est une contiguïté dans la mesure où le partage des mêmes principes peut amener à une situation d'alliance effective sans pour autant qu'on suppose l'assimilation d'un peuple par l'autre. Chacun garde sa spécificité et interprète les principes pour énoncer ses règles propres. On maintient donc dans cette conception de l'universalité des identités distinctes et historiques, même si les principes sont ici encore de nature et atemporels.

Mais ce processus, aussi bien parti soit-il semble-t-il avec la révolution française, n'est jamais irréversible et de ce fait l'universalité ressemble davantage à un horizon

22. *Moniteur* tome 12, p. 192.

d'attente improbable qu'à une réalité a dévoiler de proche en proche. L'argument de l'universalité jouerait donc le rôle d'un idéal régulateur pour penser la moralité de l'action des hommes, pour penser la moralité de leurs règles sociales.

Ces trois représentations de l'universalité, révélation d'une nature humaine homogène, création par la révélation historique des qualités morales hétérogènes dont chacun des hommes est dépositaire et discrimination des mauvais ou des inhumains, enfin idéal régulateur qui permet de juger de la valeur d'un acte en tenant compte de la tension historique entre universalité et particularité sont à l'oeuvre dans tous les débats cruciaux de la révolution. Ces représentations migrent de cette mise en scène des fédérations au débat sur l'opportunité de déclarer la guerre de l'automne 1791 et de l'hiver 1792,²³ s'enrichissent et se subdivisent dans le débat sur la guerre de libération et la souveraineté des peuples étrangers de l'automne 1792 et de l'hiver 1793.²⁴ Dans le débat constitutionnel du printemps 1793, elles prennent des formes institutionnelles. Anacharsis Cloots défend alors contre les tenants du fédéralisme, le projet d'une république universelle et Robespierre qui avait été particulièrement ému par l'intervention américaine, ré-élabore une conception de la con-citoyenneté. Il affirme le 24 avril 1793,

le comité a encore absolument oublié de rappeler les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes et toutes les nations, et leur droit à une mutuelle assistance (...) Je vous propose de remplir cette grande lacune par (l'article suivant)
Article 1er - Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entraider selon leur pouvoir comme les citoyens d'un même état.²⁵

Fraternité universelle et citoyenneté particulière sont associées pour penser les relations entre les peuples différents mais soumis chacun vis à vis de tous aux mêmes devoirs.

23. J'ai proposé une lecture de ce débat lors du colloque international: *discours et mythes de l'ethnicité* tenu à Sherbrooke en 1991, dans la communication, "Le discours sur l'universel dans la Révolution française, idéal régulateur ou alibi ethnocentrique?" Actes du colloque "*Discours et mythes de l'ethnicité*", Publication de L'ACFAS.

24. J'ai également proposé une analyse de ce débat in "Les républiques soeurs, débat théorique et réalité historique, conquêtes et reconquêtes d'identité républicaine". (Seance dirigée par Paolo Viola: Les Républiques soeurs à l'échelle européenne. 21-26 Septembre 1992.); Actes du colloque international *Révolution et République, l'exception française*, numéro spécial des AHRF, à paraître.

25. *Textes choisis de Robespierre* présentés par Jean Popereen. Editions sociales, Paris 1957, p. 136.